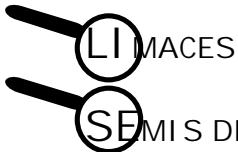


Info.pl@ine

ZOOM sur

N°1 – 12 octobre 2004 - 5 pages



VIGILANCE, ne pas tarder pour intervenir

Pensez aux couverts environnementaux en bordures de cours d'eau

AGRO-METEO

Pluviométrie du 1^{er} au 10 octobre (mm) :

Normale	Campagne 2004 – 2005			
Melun	Egreville	Melun	Voulton	Crécy la Chapelle
20,1	21,8	21,8	21,2	20,6

Les premiers jours d'octobre sont marqués par des températures supérieures aux normales saisonnières favorables aux ravageurs des colzas et des premiers blés.

Températures du 1^{er} au 10 octobre (°C) :

	Normale	Campagne 2004 - 2005			
	Melun	Egreville	Melun	Voulton	Crécy la Chapelle
mini	8,3	9,5	11,5	11,8	10
Maxi	17,7	18,3	22,6	22,4	17,5

source : Météo-France

Par contre la tendance s'inverse en fin de semaine dernière avec des températures plus faibles et surtout des précipitations.

Les arrachages de betteraves se trouvent facilités.

Mais les limaces trouvent toutes les conditions pour leur activité.

ACTUALITES CULTURES

COLZA (stade : 2 feuilles à 8 feuilles)

P Ravageurs

Suite aux pluies de ces derniers jours, l'activité des charançons et des altises semble réduite.

Par contre sur pucerons verts, les pluies ont peu d'effet car ces ravageurs sont cachés sous les feuilles. Les populations ont même tendance à augmenter.

Seuil d'intervention : 2 pieds sur 10 avec des pucerons sur des colzas de moins de 6 feuilles.

Attendre le retour de conditions climatiques plus favorables et visitez vos parcelles avant d'envisager d'intervenir.

Les pucerons verts sont résistants aux Pyréthrinoïdes. Exemple de produit utilisable : AZTEC + adjuvant.

P Phoma : pas d'application fongicide systématique

Cette maladie est en partie responsable des pieds secs en fin de cycle. Les contaminations peuvent se produire sur des jeunes colzas (jusqu'à 4-6 feuilles) quand intervient une période pluvieuse et fraîche.

La lutte contre le Phoma se gère dès le choix de la variété et avec un bon broyage et enfouissement des résidus de colza de l'année précédente. Le traitement à l'automne est inutile dans la majorité des cas.



Rédacteurs : Eric Bizot, Anne Papin, Sébastien Piaud, Laurent Proffit, Laurent Royer
Chambre d'Agriculture 77, Pôle Agronomie et Environnement, 418, rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine
e-mail : agronomie.environnement@agri77.com - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08

Toutes rediffusion et reproduction interdites

Le premier facteur de risque est la sensibilité variétale.

Le risque dû à la variété peut être aggravé par d'autres facteurs dont il faut tenir compte avant de traiter :

- risque accru dans les sols hydromorphes,
- présence de pailles du dernier colza cultivé dans la parcelle,
- présence de pailles de colza de la dernière récolte dans les parcelles voisines,
- dans les parcelles conduites sans labour avec présence importante de pailles de céréales : dans ce cas il y a un risque d'élongation des jeunes tiges qui deviennent plus sensibles aux nécroses.

Ø Pas de traitement sur les variétés très peu sensibles (AVISO, CAMPALA...).

Ø Sur les variétés peu sensibles (BANJO, CARIBOU...) et peu développées, un traitement pourrait être nécessaire, mais attendre le pic de projection de spores indiqué par le SRPV.

Nous vous tiendrons informés.

Exemples de produits utilisables : PUNCH, IMPACT+

BLE (semis en cours et premières levées)

P Cicadelles

Ce ravageur, responsable des pieds chétifs, est à surveiller pour les premières levées, particulièrement sur les parcelles en bordures de bois.

Le risque est très faible actuellement compte tenu des conditions météo (pluies).

P Pucerons

Les conditions leur sont défavorables pour l'instant. Néanmoins si le beau temps revient, ils seront à surveiller de près.

Seuil d'intervention : si 10% ou plus des pieds sont porteurs de pucerons, ou si une faible infestation persiste au moins 8 à 10 jours.

Ø **Si ce seuil est atteint et sur les parcelles non traitées GAUCHO ou FERAL**, appliquez une pyrèthrine de type cyperméthrine de 0,2 à 0,25 l de produit commercial/ha.

P Désherbage de post-semis prélevée

A réserver pour les semis précoces et uniquement dans les parcelles qui risquent d'être fortement infestées en ray-grass, ou pour les parcelles humides où il n'est pas toujours facile de passer en post-levée précoce.

ATTENTION, les traitements de post-semis prélevée sont peu sélectifs si le semis est mal caché ou motteux.

Exemples de programmes :

Ø Si dominantes Vulpins + dicotylédones :

- Produits à base de Chlortoluron (*) 1250 à 1750 g/ha
- QUARTZ GT (Isoproturon + DFF) 1,8 à 2,4 l/ha

Ø Si dominantes Vulpins + Ray-Grass + dicotylédones :

- Produits à base de Chlortoluron (*) 1250 à 1750 g/ha
- LAUREAT (Chlortoluron + DFF) 3 à 4 l/ha

(*) uniquement sur les variétés tolérantes, voir notre guide conseil n°2 p. 69

Adaptez la dose des racinaires en fonction du type de sol :

	Chlortoluron	QUARTZ
Limons	1250 à 1400 g	1,8 à 2 l
Limons-argileux	1600 à 1750 g	2,2 à 2,4 l

LIMACES : VIGILANCE sur CEREALES et DERNIERES LEVEES de COLZA !

Le potentiel de limaces est très important cette année, en raison d'un mois d'août humide favorable à leur multiplication.

Leur activité est liée aux températures et à l'humidité du sol et de l'air. Elle est maximale à 18°C. Vers 5°C cette activité diminue, mais elle n'est stoppée qu'à 0°C.

Etant donné les conditions d'humidité de ces derniers jours, elles sont très actives.

P Situations à risques :

- semis sans labour, présence de résidus de cultures,
- terres non travaillées en interculture,
- terres argileuses, préparations motteuses,
- parcelles régulièrement attaquées, à proximité de zones boisées,
- précédents favorables : colza, jachères, tournesol, paille.

Faire des observations à l'aide de pièges.

Ø Si présence de limaces sous le piège ou consommation des granulés : intervenir.

Surveiller les parcelles jusqu'au stade 2-3 feuilles des céréales (blé, escourgeon) et jusqu'au stade 4 feuilles du colza.

L'application de granulés juste après le semis semble le plus efficace (en particulier sur limace grise, la plus courante).

Ø Si le risque est très élevé, fractionner les apports : avant puis après le semis.

Ø Renouveler le traitement si nécessaire.

Exemples de produits appliqués en plein : produits à base de métaldéhydes (METAREX, HELIMAX... 7 kg/ha)

ATTENTION, en cas de forte présence, ne pas attendre les premiers symptômes pour intervenir car les pertes de pieds peuvent être importantes.

Les produits anti-limaces tuent les limaces par empoisonnement et non par déshydratation. La pluie n'a donc d'effet que sur la tenue du granulé. Ainsi, une limace qui consomme un granulé sera empoisonnée quelle que soit la pluviométrie.

MAÏS : bien gérer les résidus

Broyer au mieux les cannes de maïs et réaliser un déchaumage favorise la décomposition des résidus qui sont support de champignons comme la fusariose. De plus, ce broyage réduit le nombre de larves de pyrale.

STRATEGIE AGRONOMIQUE

APHANOMYCES sur POIS PROTEAGINEUX : utilisez le test prédictif

Un test prédictif sur un échantillon de sol est possible pour détecter les parcelles contaminées par l'*aphanomyces*. Ce test est particulièrement recommandé pour les parcelles non contaminées mais situées à proximité de parcelles touchées et/ou sur des parcelles avec rotation courte en pois.

Le délai entre l'envoi de l'échantillon et la réception du résultat est de 6 à 8 semaines. Il ne faut donc pas attendre la dernière minute.

P Comment prélever l'échantillon ?

S'il y a eu des symptômes suspects, prélever dans ces zones.
Dans les autres cas, l'échantillon ne doit pas représenter plus de 3 ha.

Réaliser 15 à 20 prélèvements en diagonale sur la parcelle ou dans la zone suspectée.
Pour chaque prélèvement, décaper quelques centimètres superficiels du sol et prélever sur une profondeur de 25 cm.

Mélanger les échantillons avant d'en extraire 1,5 litre de terre.
Envoyer cet échantillon dans un sac plastique fermé et étiqueté.

ATTENTION : si l'échantillon est stocké avant envoi, le conserver dans un endroit frais.

P Laboratoires habilités à réaliser le test *Aphanomyces* :

FREDON Centre - 39, rue de la Borde 45808 Saint-Jean-de-Braye Cedex Tél : 02 38 70 11 77 - Fax : 02 38 70 11 51	FREDON Champagne-Ardennes 2, esplanade Rolland Garros - B.P. 232 51686 Reims Cedex 2 Tél : 03 26 77 36 72 - Fax : 03 26 77 36 71
LRPV du Nord – ZAL du Grand Mont 81, rue Bernard Palissy - B.P. 47 62750 Loos-en-Gohelle Tél : 03 21 08 62 81 - Fax : 03 21 43 97 72	CERAAF - 14 rue André Boule - 41000 Blois Cedex Tél : 02 54 55 89 51 - Fax : 02 54 55 89 31

P Coût de l'analyse : environ 50 €

P Interprétation des résultats :

Test négatif : culture du pois possible dans 90% des cas.
Test positif : différer la culture du pois sur cette parcelle.

INFORMATION REGLEMENTAIRE

Implantation de BANDES ENHERBEES le long des cours d'eau

Si vous exploitez des parcelles qui bordent des cours d'eau (*), pensez à réserver au moment du semis de vos cultures une bande comprise entre 5 et 10 mètres pour y implanter un couvert environnemental.

(*) : les cours d'eau sont définis par les traits pleins et pointillés sur [la carte IGN la plus récente](#).

Ces couverts sont obligatoires dès le 1^{er} janvier 2005 dans le cadre de la mise en place de la conditionnalité des aides PAC pour tous les exploitants agricoles bénéficiant des aides à la production.

Le choix des espèces doit se faire à partir de la liste autorisée sur jachère PAC parmi les plantes pérennes. Les légumineuses ainsi que les repousses de cultures ne sont pas autorisées. Pour 2005 et à titre exceptionnel, pour les couverts déjà implantés, les légumineuses sont tolérées. Pour des parcelles en prairie, le couvert en place vaut pour bande enherbée.

Si vous n'êtes pas concernés par des cours d'eau, vous devez réserver 3% de votre surface (COP + lin + chanvre + gel) en couvert environnemental sur des parcelles de jachère ou de prairie sans contrainte de surface ou de forme de parcelles.

NB : par dérogation au règlement du gel des terres concernant la taille minimale des parcelles gelées, le gel de parcelles d'au moins 5 m et 5 ares est autorisé à partir de 2005. Cette dérogation n'est possible que dans le cadre des 3% de couverts environnementaux et non pour la totalité de la surface mise en jachère.

Entretien de ces couverts environnementaux

L'utilisation de produits phytosanitaires et de fertilisants minéraux ou organiques est interdite sur les surfaces concernées par les couverts environnementaux à tout moment de l'année. La gestion du couvert doit se faire par fauche ou broyage du couvert sur place selon les prescriptions définies dans le cadre de l'entretien de la jachère PAC (date de broyage, durée d'implantation, ...).

Pour les surfaces en prairies (permanentes ou temporaires), le pâturage et la fauche sont autorisés.

*Une question ?
Un contact !*

Pour vous aider dans le positionnement de vos 3% de couvert environnemental, contactez Laurent ROYER au 01 64 79 30 84